

Le 7 janvier 2015

Projet:

Réfection de la toiture du bâtiment M1 - Établissement de

La Macaza

N/Dossier:

13118

V/Dossier:

550-2-352-3223

Objet:

ADDENDA Nº 1 - Architecture

Le présent addenda fait partie intégrante des plans et devis et les complète. Cet addenda sera intégré aux plans « pour construction » qui seront émis après l'ouverture des soumissions.

A-1 ARCHITECTURE

A-1.1 DEVIS

A-1.1.1 DEVIS / SECTION 01005 / INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

.1 À l'article 1.8 CALENDRIER DES TRAVAUX, **ajouter** le paragraphe suivant :

« .11 Les travaux doivent être terminés pour le 31 mars 2015. Si les conditions climatiques rendent impossible l'exécution des travaux de réfection de la toiture, un débordement de la date de fin des travaux sera autorisé par le Propriétaire. »

btaa.ca

A-1.1.2 <u>DEVIS / SECTION 01500 / INSTALLATION ET CONTRÔLES TEMPORAIRES</u>

.1 À l'article 1.4 INSTALLATION DE CHANTIER, ajouter le paragraphe suivant :

« .3 Roulotte de chantier

L'Entrepreneur général pourra installer une roulotte de chantier à l'intérieur de l'établissement, la localisation sera à coordonner avec le Propriétaire. Le branchement électrique sera effectué par le Propriétaire. Aucun appareil de communication (téléphone, télécopieur, ordinateur) ne sera fourni, ni accepté à l'intérieur de l'établissement. »

info@btaa.ca

440, rue Notre-Dame Bureau 301 **Repentigny** QC J6A 2T4

Tél.: 450 585-7150 Téléc.: 450 585-7154

1982, ch. du Village Mont-Tremblant QC 18F 1K4

Tél.: 819 681-7100 Téléc.: 819 681-7039 page 1

- .2 À l'article 1.17 NETTOYAGE PENDANT LA CONSTRUCTION ET NETTOYAGE FINAL, **ajouter** les items suivants :
 - « .12 Le Propriétaire va faire la protection temporaire des équipements et des matériaux lui appartenant à l'intérieur du bâtiment. L'Entrepreneur devra protéger ses matériaux et équipements lui appartenant si requis.
 - .13 Le nettoyage final à l'intérieur du bâtiment sera effectué par le Propriétaire. »

A-1.1.3 <u>Devis / Section 01545 / Procédures de Projet Propre aux</u> EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DU SCC

- .1 À l'article 1.9 HEURES DE TRAVAIL, **remplacer** l'item .1 par le texte suivant :
 - « .1 La semaine de travail à l'établissement s'étend du lundi au vendredi et commence à 6 h 30 et peut se terminer à 18 h. »

A-1.1.4 DEVIS / SECTION 06100 / CHARPENTERIE BRUTE ET TRAVAUX DIVERS

- .1 À l'article 1.1 CONTENU DE LA SECTION, **ajouter** l'item suivant :
 - « .20 La coordination des travaux à être exécutés par le Propriétaire tel que les travaux électriques et les modifications au système de protection incendie. »
- .2 À l'article 2.1.10 Bois traité, **remplacer** pin gris ou rouge par épinette.
- .3 À l'article 2.1 GÉNÉRALITÉS, ajouter le paragraphe suivant :
 - « .12 Profilés en « Z »
 - .1 Barre « Z », « J » ou « U » en acier galvanisé conforme à la norme ASTM-A446, grade A. d'épaisseur minimum de 1,4 mm. »

A-1.1.5 DEVIS / SECTION 07560 / COUVERTURE DE BITUME ÉLASTOMÈRE ET TÔLERIE

.1 Remplacer la section par la section ci-jointe.

A-1.1.6 DEVIS / SECTION ANNEXE / PHOTOS DE L'EXISTANT

.1 Ajouter l'annexe « Photos de l'existant » ci-jointe.

A-1.2 PLANS

A-1.2.1 PLAN 7/10 / LÉGENDE DES COMPOSITIONS

- .1 Remplacer la composition DT-1 toiture existante par :
 - « Gravier à enlever

Membrane à enlever

Fibre de bois 38 à enlever

Papier noir à enlever

Pontage de bois (millfloor) ± 89 existant à conserver

Structure d'acier existante à conserver »

- .2 **Remplacer** la composition T-1 Toiture bicouche élastomère par :
 - « Film d'air

Membrane bicouche élastomère

Panneau de support ignifuge 13, laminé sur l'isolant

Isolant rigide polystyrène expansé type 2, épaisseur 38 mm (RSI 1.056)

Isolant de pente en polystyrène expansé, épaisseur à \pm

1300 du drain

Pare-vapeur

Gypse type extérieur 13

Papier noir #15

Pontage de bois (millfloor) ± 89 existant à conserver

Film d'air intérieur

Structure d'acier existante à conserver »

A-1.2.2 PLAN 8/10 / DÉMOLITION, DÉTAILS DE TOITURE

.1 Au détail 8, détail de parapet, les appareils d'éclairage et leur support seront enlevés par le Propriétaire et ne seront pas réinstallés.

A-1.2.3 PLAN 9/10 / CONSTRUCTION, DETAILS DE TOITURE

.1 Au détail 8, détail appareil d'éclairage, **annuler** les travaux d'installation des luminaires existants et des supports.

BERGERON THOUIN ASSOCIÉS

ARCHITECTES INCapar

Dany Bergeron, architecte

Projet:

Réfection de la toiture du bâtiment M1 – Établissement de La Macaza

N/Dossier : V/Dossier :

13118 550-2-352-3223

PHOTOS DE L'EXISTANT





































































